



Escroquerie achat voiture volée

Par **pichon marie**, le **07/02/2017** à **21:44**

Bonjour,

Il y a 9 mois j'ai acheté une voiture à un particulier avec chèque de banque et certificat de non gage. Après une visite au garage la semaine dernière, mon véhicule m'a été retiré car déclaré volé il y a presque 3 ans. J'ai déposé plainte pour escroquerie et me retrouve sans voiture... Je vais donc en racheter une en attendant le procès. Espérant qu'il y ait un procès un jour que suis en droit de réclamer comme dommages et intérêts hors mis le montant d achat de la voiture ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **08/02/2017** à **09:00**

Bonjour,

Vous saurez, à l'avenir, qu'on n'achète pas une véhicule à un particulier sans vérifier que la carte grise et le carte d'identité soient au même nom. Par ailleurs, le véhicule doit avoir subi un contrôle technique dans les 6 mois précédant votre achat.

Quand aux chèques de banque, c'est vous qui l'avez demandé, non ?

Par **alain38**, le **08/02/2017** à **11:05**

Bonjour pichon,

La carte grise était au nom du vendeur, avec toutes les clefs et un certificat de non gage ? Neuf mois plus tard, nouvelle carte grise en règle, vous êtes informée que le véhicule est volée depuis 3 ans ?

Je suppose que ce véhicule était faussement immatriculé avec des numéros de série refrappés. Fait que tous les contrôleurs techniques vérifient particulièrement sauf complicité pour la revente.

Bien évidemment, votre préjudice sera pris en compte au jugement, en espérant que les malhonnêtes soient condamnés et solvables...